

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

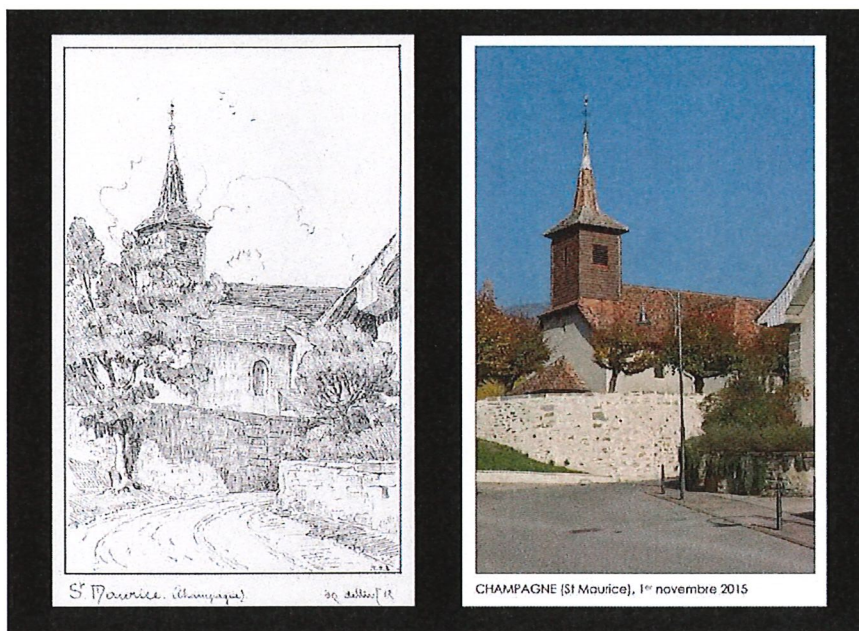
Préavis municipal n° 39 (23)

Municipal responsable : D. Crausaz

Demande d'adoption d'un crédit pour la rénovation partielle du temple de Champagne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

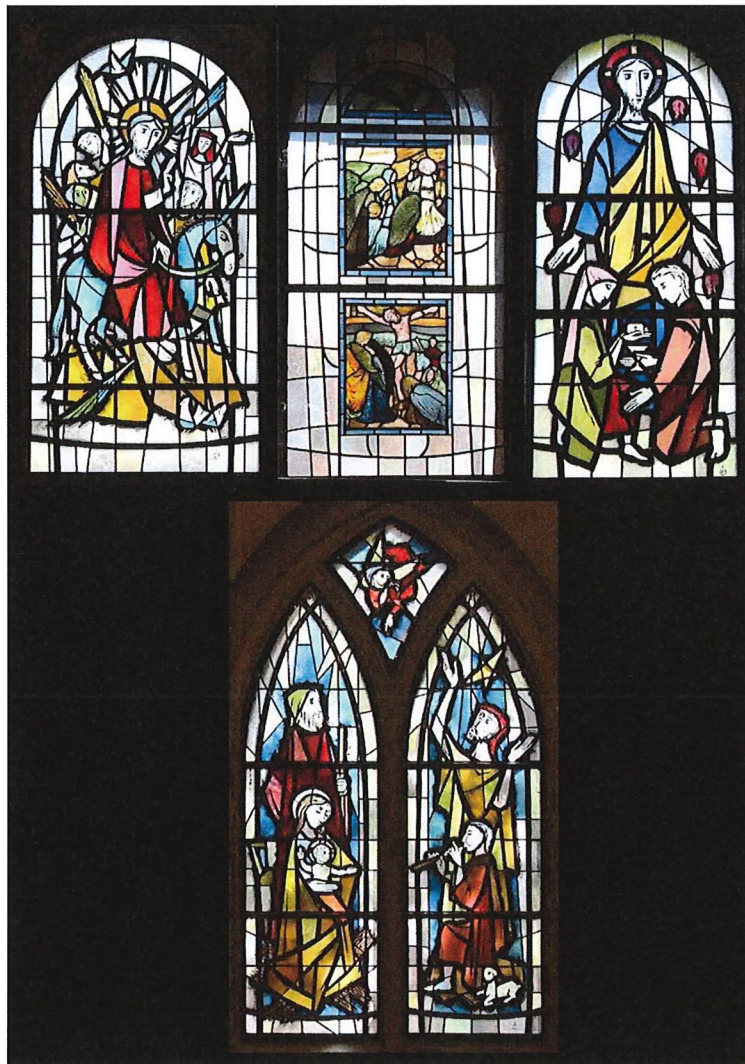
1. PRÉAMBULE



L'église de Champagne fait incontestablement partie du patrimoine communal.
Au Moyen Age, Champagne avait bien sa propre église consacrée à la vierge, qui, tombée au rang de chapelle en 1453, vit ses autels renversés à la Réforme. Bientôt ruinée, elle ne fut pas reconstruite. On estima que la chapelle de Saint-Maurice, non moins ancienne, devait suffire à la commune.



Cette modeste église renferme une chapelle latérale voûtée en croisée d'ogive avec quatre modillons à têtes humaines supportant les nervures de la voûte gothique. On pense que les deux consoles encastrées dans le mur auraient porté des statues au temps du catholicisme. Autre souvenir de l'époque catholique : une petite niche à accolade datant, comme la plupart des accolades, de la fin du XV^e siècle. Cette niche était soit une crédence, soit une piscine dont le prêtre avait besoin pour la messe.



Quelques dates :

1697-1699 restauration du bâtiment, tour, galerie, plafond, porte sud-est

1949-1950 profonde restauration dont plafond et charpente

Afin de conserver notre patrimoine dans les meilleures conditions possibles, de s'occuper des boiseries fortement dégradées, de rajeunir l'éclairage et de stopper quelques fissures ou infiltrations d'eau, des travaux de rénovations s'imposent.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Electricité - Luminaire

Installation d'un détecteur dans l'entrée pour l'éclairage, démontage du luminaire du balcon, démontage des anciens luminaires existants et remplacement par 4 suspensions circulaires de diamètre 150 cm avec intensité variable, suppression du luminaire dans l'arche et remplacement avec spots directives pour mise en valeur de ce patrimoine classé. Tous les éclairages seront de type LED.

Menuiserie

Rénovation des panneaux abîmés, évacuation des déchets, pose de nouveaux couvre-joints, rénovation porte d'entrée, réglage des portes intérieures.

Peinture intérieure

Vernis des plafonds et des parties boisées, peinture minérale sur les murs, peinture émail sur soubassement en bois, huilage de la chaire, peinture minérale à la chaux dans l'arche classée.

Peinture extérieure

Lavage complet des façades, peinture à la chaux pour les façades, vernis sur portes, chevrons, larmier et embrasure de fenêtres.

Charpente extérieure

Rénovation complète du porche d'entrée qui est en triste état de décomposition, rénovation de la toiture en bordure ouest et échange des virevents crémaillères.

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

	Coûts [CHF]
Electricité - luminaire	16'000.00
Menuiserie	4'000.00
Peinture intérieure	21'000.00
Peinture extérieure	19'000.00
Charpente	23'500.00
Echafaudage	15'000.00
Remise en état extérieurs	3'000.00
Divers et imprévus	10'000.00
Total HT	111'500.00
TVA 8,1%	9'031.50
Total TTC	120'531.50



Monsieur Didier Crausaz, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°39 (23),
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux pour la rénovation partielle du temple de Champagne,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 120'531.50,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 15 ans, à raison de CHF 8'035.45 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2023.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :



F. Gagnebin

la secrétaire :

L. Tor Hug